
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 5 juin 2018, à compter de 20h00

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2018-06-76

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents ;
 - i) Monsieur le maire fait lecture et dépose son rapport concernant les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2017
 - d) Calendrier des séances du Conseil 2018 – Retrait de la séance du 7 août 2018
 - e) Fermeture des bureaux de la Municipalité – Congé estival
 - f) Chalet des loisirs – Emprunt temporaire – Correction de la résolution n^o 2018-03-40
 - g) Facture Gestion Maritech inc. – Autorisation de paiement
 - h) Fabrication et installation d'une enseigne – Octroi du mandat
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Resurfacement de différents tronçons de routes – Octroi du contrat
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Demande d'exclusion du territoire agricole – Demande d'appui à la MRC de Marguerite-d'Youville et à la CMM
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
- b) Motion de félicitation au niveau de la bibliothèque

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Tour CIBC Charles-Bruneau le 6 juillet 2018 – Droit de passage

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2018 – ADOPTION

2018-06-77

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 – Suivi

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2018-06-78

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2018 au montant de 36 493.87 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 juin 2018 au montant de 36493.87 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents

i) Monsieur le maire fait lecture et dépose son rapport concernant les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2017

2018-06-79

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal, monsieur le maire se doit de faire rapport concernant les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2017 ;

CONSIDÉRANT que le rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE le rapport des faits saillants de l'exercice 2017 soit publié sur notre site internet ainsi que dans notre journal municipal L'Oiseau-Mouche de juillet prochain.

ADOPTÉE

d) Calendrier des séances du Conseil 2018 – Retrait de la séance du 7 août 2018

2018-06-80

CONSIDÉRANT les vacances estivales, le nombre et l'importance des dossiers;

CONSIDÉRANT que les dossiers ne pourront progresser significativement en prévision de la séance ordinaire du 7 août 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et résolu unanimement :

D'AMENDER le calendrier des séances du Conseil en retirant l'assemblée prévue pour le 7 août 2018 ;

D'AVISER la population en conséquence.

ADOPTÉE

e) Fermeture des bureaux de la Municipalité – Congé estival

2018-06-81

CONSIDÉRANT la période des vacances de la construction du 22 juillet au 5 août 2018 ;

CONSIDÉRANT que, pendant cette période, le travail administratif à la Municipalité est réduit de façon importante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

DE FERMER les bureaux de la Municipalité pour la période des vacances de la construction, entre le 22 juillet et le 5 août 2018 inclusivement, et de permettre au personnel administratif de prendre ces deux (2) semaines à titre de vacances sur le total qui leur est alloué chaque année.

ADOPTÉE

f) Chalet des loisirs – Emprunt temporaire – Correction de la résolution n° 2018-03-40

2018-06-82

CONSIDÉRANT que le MAMOT a approuvé le règlement d'emprunt n° 303 concernant la construction du chalet des loisirs en date du 15 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'article 1093.1 du Code municipal accorde à une municipalité le pouvoir de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Calixa-Lavallée autorise un emprunt temporaire d'un montant n'excédant pas 138 062 \$ pour la construction du chalet des loisirs.

QUE cet emprunt soit contracté auprès de la Caisse Desjardins de Verchères au taux préférentiel canadien Desjardins, remboursable en capital lors du versement de l'aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec ainsi que du financement permanent du règlement n° 303 et les intérêts payables mensuellement.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Calixa-Lavallée, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution n° 2018-03-40 .

ADOPTÉE

g) Facture Gestion Maritech inc. – Autorisation de paiement

2018-06-83

CONSIDÉRANT la réception de la facture #2018-008 de la firme Gestion Maritech Inc. au montant de 4 550.14\$ en ce qui a trait à la préparation de la demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'environnement pour le branchement du futur chalet des loisirs à l'installation septique existante ;

CONSIDÉRANT que cette facture comporte les frais de caractérisation Phase I effectuée par le Laboratoire GS Inc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'AUTORISER le paiement de la facture #2018-008 au montant de 4 550.14\$ à la firme Gestion Maritech Inc. pour la demande de CA au Ministère de l'environnement.

ADOPTÉE

h) Fabrication et installation d'une enseigne – Octroi du mandat

2018-06-84

CONSIDÉRANT le besoin d'installer une enseigne pour informer la population des différentes activités et programmes dispensés sur le territoire ;

CONSIDÉRANT la demande de soumission à deux entreprises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Keegan, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'OCTROYER le mandat de fabrication à l'entreprise locale Ignis Inferni – Ferronnerie d'art tel que la soumission reçue en date du 4 juin 2018 au montant de 1 327,96 \$ incluant les taxes ;

D'OCTROYER le mandat d'installation de pieux à l'entreprise Pieux 360° au coût de 367,92 \$ incluant les taxes, tel que la soumission reçue en date du 20 mai 2018.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne que l'installation du nouveau système d'alarme est terminé.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Patrick Keegan mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beaugard mentionne que nous allons nous abonner à Info Excavation sous peu en ce qui concerne le réseau d'aqueduc pour environ 150\$ par année.

b) Resurfacement de différents tronçons de routes – Octroi du contrat

2018-06-85

CONSIDÉRANT l'appel d'offre parue sur le site SEAO en date du 2 mai 2018 en ce qui a trait au resurfacement de correction-réparation de différents tronçons de routes identifiés au devis ;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes :

Eurovia Québec Construction :	323 638.71\$ taxes incluses
Pavage Métropolitain Inc. :	325 511.75\$ taxes incluses
Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée :	277 756.61\$ taxes incluses
Pavage Axion Inc :	322 394.31\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 277 756.61\$ taxes incluses pour lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE le contrat de resurfacement des différents tronçons de routes identifiés au devis soit accordé à Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée, au montant de 277 756.61\$ incluant les taxes, tel que suivant la soumission produite ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tous documents et contrats pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Demande d'exclusion du territoire agricole – Demande d'appui à la MRC de Marguerite-d'Youville et à la CMM

2018-06-86

CONSIDERANT qu'en 1991, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Commission) autorisait par sa décision # 178913/178914 l'utilisation à des fins autres qu'agricoles sur une superficie de 2105,90 mètres carrés du lot 397-3, lequel a été incorporé lors de la rénovation cadastrale à l'intérieur du lot 4 833 857 du cadastre du Québec;

CONSIDERANT que l'usage de ferronnerie s'est implanté à la suite de la décision favorable de la Commission sur l'ensemble du lot 4 833 857;

CONSIDERANT que le bâtiment sis sur le lot 4 833 857 est coupé en deux par la limite de la zone agricole permanente;

CONSIDERANT que les propriétaires souhaitent régulariser la situation afin d'éventuellement vendre leur propriété;

CONSIDERANT qu'une demande d'autorisation visant la modification de l'usage de type commercial/industriel a été déposée à la Commission en 2017 (# de dossier 416121) dans un dossier de vente;

CONSIDERANT que la Commission a répondu le 24 mai 2017 que la demande d'autorisation devait être assimilée à une demande d'exclusion puisqu'elle vise une nouvelle utilisation à des fins commerciales sur un lot contigu aux limites de la zone agricole de la municipalité;

CONSIDERANT que la demande d'exclusion vise à régulariser une situation existante;

CONSIDERANT que, bien que le sol soit de classe 2 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel du lot 4 833 857 est nul puisque le terrain est occupé à des fins industrielles et est en partie construit par le bâtiment principal;

CONSIDERANT que le schéma d'aménagement de la MRC Marguerite-d'Youville prévoit que les installations d'élevage d'animaux sont prohibées sur une bande d'une largeur de cinq cent cinquante (550) mètres en bordure des périmètres d'urbanisation et que cette distance est portée à mille (1000) mètres lorsque ce sont des installations d'élevage de porcs, de volailles, de visons, de renards ou de veau lourd (veau de lait);

CONSIDERANT que le site d'élevage le plus rapproché est situé à plus de 550 mètres;

CONSIDERANT que le terrain est contigu, sur trois (3) de ses limites, par le périmètre urbain, lequel a déjà ses effets sur les activités agricoles et que de faire droit à la demande n'entraînerait pas de conséquences supplémentaires pour le maintien et la croissance des activités agricoles;

CONSIDERANT que les activités d'usage commercial/industriel ne sont pas considérées comme immeubles protégés;

CONSIDERANT que le but de la présente demande d'exclusion est de reconnaître l'utilisation du terrain à des fins autre qu'agricole et ainsi en circonscrire le développement, le critère 5 de l'article 62 trouve difficilement application dans la présente situation ;

CONSIDERANT que, à l'intérieur de sa décision # 178913/178914, la Commission exprime clairement qu'il y a une véritable démarcation du noyau villageois à cet endroit et conséquemment, l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ne serait pas affectée par une éventuelle exclusion ;

CONSIDERANT que la seule parcelle située en zone agricole sur le lot 4 833 857, d'une superficie de 2105,90 mètres carrés, n'est pas suffisamment grande pour y pratiquer une activité agricole;

CONSIDERANT que l'impact sur la ressource en eau est nul compte-tenu que le lot 4 833 857 est desservi par l'aqueduc;

CONSIDÉRANT que l'impact sur la ressource en sol est négligeable compte-tenu de l'autorisation que la Commission a accordé pour un usage autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT les conséquences majeures d'un refus pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée demande à la municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville :

- d'appuyer le projet de demande d'exclusion qui sera déposée à la Commission par la Municipalité de Calixa-Lavallée visant à exclure 2105,90 mètres carrés de la zone agricole;
- de solliciter un appui favorable de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il y avait une trentaine de personnes à la conférence sur les matières résiduelles le 7 mai dernier – qu'une lettre de la MRC concernant la vidange des fosses septiques sera envoyée sous peu à nos citoyens pour connaître l'emplacement et d'attendre en 2019 pour la vidange si celle-ci n'a pas été effectuée à date.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne que la carte du regroupement REFER (Entre fleuve et rivière) est maintenant terminée et disponible à la population au bureau municipal ainsi qu'au bureau de poste – invite la population à la prochaine activité du four à pain aura lieu à la fête de la St-Jean et qu'il y en aura aussi une en juillet et août prochain.

b) Motion de félicitation au niveau de la bibliothèque

2018-06-87

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque de Calixa-Lavallée, encore une fois cette année, maintient 5 sceaux livresques (niveau excellence) dans le cadre du programme Biblio QUALITÉ pour l'année 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL offre ses plus chaleureuses félicitations aux bénévoles de la Bibliothèque de Calixa-Lavallée pour le maintien du prix cinquième "Livresque" dans le cadre du programme Biblio QUALITÉ.

ADOPTÉE

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'environ 16 personnes ont participé à l'activité organisée le 30 mai dernier au Jardin Botanique – qu'une sortie est organisée le du 12 juin prochain aux Iles de Boucherville – d'inscrire vos enfants au camp de jour le plus rapidement possible et que les enfants de l'extérieur sont admis.

12- AUTRES DOSSIERS

a) Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'approbation de passage

2018-06-88

CONSIDÉRANT que le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec en soutien au combat que livrent les enfants atteints de cancer ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de circuler dans la Municipalité, (chemin du Second-Ruisseau, rue Labonté, Rang du Petit Coteau) le 6 juillet 2018 telle que présentée par la Fédération québécoise des sports cyclistes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ autorise le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau sur son territoire en empruntant les rues, chemins et rangs suivants : chemin du Second-Ruisseau, la rue Labonté et le rang du Petit Coteau.

Q'AUCUNE peinture ou autre marques non dissolubles à l'eau sur la chaussée ne devront être faites.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On s'informe sur la vidange des fosses septiques ;
- On questionne à savoir si le coût de la vidange des fosses septiques sera ajouté sur les comptes de taxes ;
- On s'informe sur l'autorisation existante du terrain du point 8 b) ;
- On s'informe sur les plaintes rapportées à la Municipalité ;
- On mentionne quelques commentaires sur l'installation de drapeaux dans le parc Calixa-Lavallée ;
- On s'informe sur la possibilité de consultations publiques.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-06-89

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h40.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière